



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bisphénol A

Question écrite n° 93029

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la présence du bisphénol A dans certaines résines employées pour obstruer les dents cariées. En effet, si cette substance est désormais interdite dans les biberons, force est de constater qu'elle est toujours présente dans la composition de certaines résines employées pour obstruer les dents cariées. Selon de récentes études scientifiques, ce perturbateur endocrinien serait relargué dans la bouche lors de sa pose sur les dents et serait présent dans la salive pendant quelques heures après l'intervention. Ces études conseillent même aux femmes enceintes de remettre à plus tard les interventions non urgentes pour éviter d'exposer leur fœtus. Par ailleurs, un infime nombre de patients sont informés de la présence de cette substance dont la dangerosité est de plus en plus avérée. Aussi, il souhaite connaître les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour, d'une part, informer les patients et, d'autre part, interdire l'utilisation du bisphénol A dans la composition de ces résines.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93029

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12178

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)